

BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 16, NUMÉRO 6 – OCTOBRE 2015



Après 2015 : en route vers le développement durable ?

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réflexions sur la gouvernance économique de l'après-2015

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si Paris était un succès, à quoi cela ressemblerait ?

COTON

Quelles seront les répercussions de la loi agricole américaine de 2014 ?



International Centre for Trade
and Sustainable Development



enda

cacid

centre africain pour le commerce
l'intégration et le développement

PASSERELLES

VOLUME 16, NUMÉRO 6 – OCTOBRE 2015

PASSERELLES

Revue africaine sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ÉDITEUR

Tristan Irschlinger

SOUTIEN ADDITIONNEL

Andrew Aziz, Kiranne Guddoy

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 4 **Réflexions sur la gouvernance économique mondiale à l'aube d'une « nouvelle ère »**
Ricardo Meléndez-Ortiz

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 10 **Les enjeux de la COP21 : quel accord pour Paris ?**
Tosi Mpanu-Mpanu

COTON

- 13 **Comment la loi agricole américaine de 2014 pourrait-elle affecter le marché international du coton ?**
Scott Andersen, Christian Lau, Simon Schropp, and Daniel A. Sumner

AIDE POUR LE COMMERCE

- 18 **Remédier au manque de connaissances en matière d'impact dans les stratégies régionales d'aide pour le commerce**
Jodie Keane

LE DERNIER MOT

- 21 **Le commerce serait-il le parent pauvre des Objectifs du Millénaire pour le développement ?**
Cheikh Tidiane Dieye

CNUCED

- 23 **Mukhisa Kituyi propose ses lignes d'actions pour réaliser le nouveau programme de développement post-2015**

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

- 25 **Les États membres de l'ONU adoptent le nouveau programme de développement post-2015**

- 27 **Salle de presse**

- 28 **Publications et ressources**

Après 2015 : en route vers le développement durable ?



L'année 2015 constitue sans aucun doute une année charnière pour la gouvernance globale, ou l'entrée dans une « nouvelle ère », pour reprendre les termes du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon. Avec l'adoption d'un nouveau programme global pour le développement, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », les dirigeants mondiaux ont doté la planète d'une nouvelle série de priorités, dont la réalisation comporte autant d'opportunités que de défis. À la fin de l'année, c'est du côté de Paris que tous les regards se tourneront, pour l'adoption d'un nouvel accord sur le climat. Là aussi, les obstacles à surmonter seront considérables.

S'il est vrai que les progrès accomplis depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement sont substantiels, force est de constater qu'ils sont inégaux, que ce soit entre les différents objectifs ou entre les pays. Dans la quête mondiale vers le développement durable, beaucoup de chemin reste à parcourir. Au final, 2015 restera-t-elle gravée dans les mémoires comme l'année où la communauté internationale a enfin semé les germes d'un avenir prospère et durable pour tous ? Ou bien, au contraire, se rappellera-t-on de cette année comme celle des occasions manquées ?

Dans ce numéro de Passerelles, Ricardo Meléndez-Ortiz, Directeur exécutif d'ICTSD, revient sur l'évolution de l'architecture de la gouvernance économique mondiale au cours des deux dernières décennies. Selon lui, si l'on souhaite que le changement tant convoité se matérialise au cours de la période de l'après-2015, il faudra impérativement s'assurer que les systèmes du commerce et de l'investissement soient au service du développement durable.

S'agissant de la question du climat, le temps est encore aux négociations. Mais à l'heure où les pourparlers climatiques devraient commencer à s'intensifier, il paraît légitime de se demander quelles seraient les conditions pour que le Sommet de Paris soit un succès. C'est à cette question que tente de répondre Tosi Mpanu-Mpanu dans son article, en soulignant les caractéristiques que devrait selon lui comporter le nouvel accord climatique.

Ce numéro inclut également une contribution dédiée à la question du coton. Présentant les résultats d'une étude publiée par ICTSD, les auteurs estiment que la loi agricole américaine de 2014 devrait avoir d'importants effets de distorsion des échanges, ce qui s'avère très problématique pour nombre de pays en développement, notamment en Afrique de l'Ouest.

Enfin, l'article de Jodie Keane s'intéresse aux approches régionales de l'aide pour le commerce, qui sont de plus en plus utilisées. L'auteure appelle au développement de meilleures connaissances concernant l'impact de ces stratégies.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le [site web](#) de Passerelles. Vous pouvez désormais aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !

L'équipe de Passerelles

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réflexions sur la gouvernance économique mondiale à l'aube d'une « nouvelle ère »

Ricardo Meléndez-Ortiz

À l'heure de l'adoption du nouveau programme global de développement et des négociations sur un nouveau régime climatique, quelle a été l'évolution de la gouvernance de l'économie mondiale au cours des vingt dernières années, et qu'avons-nous appris ?

Les gouvernements du monde entier viennent d'adopter un nouveau programme de développement pour les quinze prochaines années, comprenant 17 Objectifs de développement durable (ODD), lors d'un sommet organisé au siège des Nations unies à New York. Présentée comme un effort d'intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement pour les années à venir, cette nouvelle liste de priorités internationales se veut universellement applicable, tout en tenant compte des différences de réalités et de capacités et en respectant les politiques et priorités nationales. Le document final du nouveau programme de développement pour la période de l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », inclut également une déclaration des dirigeants mondiaux définissant des principes et engagements communs en matière de coopération multilatérale dans le contexte actuel, une section consacrée aux moyens de mise en œuvre et une autre sur les processus de suivi et d'examen aux niveaux mondial, régional et national.

À la fin du mois de novembre, les membres des Nations unies se retrouveront à Paris, en France, pour tenter de se mettre d'accord sur un nouveau régime climatique universel pour l'après-2020. Les États ont déjà convenu que l'accord prévu se composera d'engagements nationaux individuels, définis par les pays eux-mêmes, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les critiques ont néanmoins prévenu que le total des propositions actuelles ne suffira pas à maintenir la planète en-dessous du seuil internationalement accepté de deux degrés Celsius de réchauffement moyen par rapport aux niveaux préindustriels, et que des dispositions de contrôle et de renforcement continu des efforts dans le temps seront nécessaires.

Dans la foulée du sommet de Paris, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se réuniront à Nairobi, au Kenya, pour la 10^{ème} conférence ministérielle de l'institution. La probabilité de résultats effectifs à cette occasion reste incertaine, eu égard aux difficultés persistantes rencontrées dans les négociations du Cycle de Doha, et aux efforts méga-régionaux prometteurs et plus ambitieux pour conclure en parallèle des accords d'intégration économique du 21^{ème} siècle, particulièrement approfondis. Heureusement pour Nairobi, les négociateurs de certains pays membres de l'OMC sont parvenus à s'accorder sur une extension de l'accord plurilatéral de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI) réduisant les droits de douane sur près de 200 produits technologiques supplémentaires, dont le commerce annuel représente 1'000 milliards de dollars. Des efforts sont également en cours pour conclure un accord plurilatéral de libéralisation des droits de douane sur les produits environnementaux. Ce dernier, en particulier, pourrait s'avérer une contribution significative aux grands objectifs de New York et de Paris.

Cette coïncidence de décisions relatives à la gouvernance mondiale rappelle l'accumulation de sommets qui avait marqué les années 90 et le début des années 2000, comprenant notamment la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, surnommée le « Sommet de la Terre », la conclusion en 1994 du Cycle de l'Uruguay dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui a conduit à la création de l'OMC un an plus tard, ainsi que des conférences

internationales sur le développement social, les pays les moins avancés (PMA), les droits de l'homme, les femmes, l'alimentation, le financement du développement et la société de l'information. À l'occasion d'une année qui marque, selon le secrétaire général des Nations unies Ban Ki Moon, l'entrée dans une « nouvelle ère » de la gouvernance mondiale, il semble opportun de se poser des questions de fond. Quelle a été l'évolution du cadre de la gouvernance globale au cours des vingt dernières années ? Qu'avons-nous appris ? Quel doit être le rôle des régimes du commerce et de l'investissement dans les années à venir, afin de continuer à faire passer le développement durable d'un programme sur papier à une réalité concrète ?

D'où venons-nous ?

Il est important de replacer les efforts de gouvernance mondiale dans le bon contexte historique. En 1992, le monde sortait d'une période de fragmentation économique marquée par la coexistence d'au moins trois modèles distincts de développement, à savoir les économies à planification centralisée, les économies fermées, situées en grande partie dans le « Sud » de la planète et caractérisées par une substitution des importations associée à des contrôles, et les espaces transatlantiques et transpacifiques, transformés par la robuste économie américaine de l'après-guerre en une économie libérale amalgamée. Une dynamique s'est alors mise en place en direction d'un nouveau monde, susceptible de se transformer en économie mondialisée – comme cela a été progressivement le cas – avec l'intégration graduelle des économies nationales au sein des marchés internationaux, grâce à un ensemble cohérent de politiques économiques et de cadres permettant cette intégration. Cela a constitué un moment décisif où ont été semées les graines d'un avenir meilleur, libérant des forces de changement considérables, et avec elles, des tensions tout aussi importantes. Cette transition a stimulé la création de richesse sous des formes jusque-là inconnues, permettant à des millions de personnes de sortir de la pauvreté. Un triomphe en soi, mais non sans coûts, en raison notamment d'une trop faible attention portée aux questions d'équité et d'inclusion sociale, ainsi que d'une sous-estimation des asymétries profondes et persistantes de capacités entre les pays se situant à différents niveaux de développement. De ce fait, nous observons aujourd'hui des niveaux dangereux d'inégalité, que ce soit entre pays ou à l'intérieur de ceux-ci.

Le manque de considération pour l'environnement naturel et pour les frontières planétaires – un concept désormais bien connu – s'est également avéré particulièrement coûteux. Rétrospectivement, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro a été la première occasion, pour la communauté internationale, de réfléchir de manière compréhensive à la difficulté d'agir en fonction d'un ensemble de valeurs communes sur un certain nombre de questions vitales, et aux conditions de l'engagement collectif au sein de ce nouveau monde. Rio a également constitué l'occasion de réexaminer la relation entre environnement et développement, une entreprise bien nécessaire.

Vingt ans après la Conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972, à Stockholm, il était devenu manifeste que la séparation entre les priorités du développement et celles de l'environnement irait toujours à l'encontre de ce dernier. La Déclaration de Rio, avec ses 27 principes et son programme Action 21, représentait une proposition visionnaire de transformation de la gouvernance mondiale, exigeant une redéfinition des fondamentaux de la gestion et de la gouvernance économiques. Il s'agissait d'une tentative extrêmement ambitieuse de réconciliation de la protection environnementale et de la croissance économique, et de définition d'une orientation politique commune. Mais il s'agissait également d'une vision conçue durant la période tumultueuse évoquée plus haut. Les inquiétudes abondaient quant aux inégalités mondiales, aux termes de l'échange, à la place des économies en développement dans le nouvel environnement mondialisé, au comportement prédateur incontrôlé des entreprises multinationales sur les marchés mondiaux et aux règles du jeu inadaptées à un marché mondialisé. Elles ont donné naissance à un mouvement de rejet de la mondialisation, auquel la machinerie intergouvernementale des Nations unies et la communauté du développement ont partiellement répondu avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pourtant, malgré toute leur ambition, les OMD se caractérisent par le peu d'attention qu'ils portent aux questions environnementales, et ne semblent pas avoir été affectés

Un bref historique

1944 : Signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) par 23 États, à Genève.

1972 : Conférence des Nations unies sur l'environnement, à Stockholm.

1992 : Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, à Rio, également appelée « Sommet de la Terre ».

1994 : Conclusion du Cycle d'Uruguay du GATT et création de l'OMC dans les années qui suivent.

2000 : Adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

2012 : Conférence des Nations unies sur le développement durable, à Rio, dite Rio+20.

2013 : Adoption d'un ensemble de résultats lors de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, à Bali, en Indonésie.

Juillet 2015 : Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis Abeba, en Éthiopie.

Septembre 2015 : Adoption du Programme de développement à l'horizon 2030 et de ses Objectifs du développement durable (ODD).

Décembre 2015 : Sommet de Paris (COP21 de la CCNUCC) pour l'adoption d'un nouveau régime climatique et 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi.

par la CNUED, suscitant le désarroi des gouvernements par rapport au concept de développement durable ainsi que les vives critiques de la communauté environnementale.

Rio a pourtant réussi à avoir un impact sur la gouvernance économique mondiale alors que les économies de la planète évoluaient rapidement en direction d'une plus grande intégration. À l'époque du Sommet de la Terre, le système commercial multilatéral était en mutation, passant du GATT limité de 1947 à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), devenue quasiment universelle, avec le doublement de ses membres et l'élargissement à des domaines tels que les services, l'investissement ou la propriété intellectuelle. Le commerce et les règles commerciales avaient été jusque-là la chasse gardée d'un nombre restreint de pays, focalisés sur la réglementation des échanges transatlantiques et transpacifiques, les quelques pays en développement participant au système n'étant pas liés par le même niveau d'engagement. La transition du GATT à l'OMC constitue en partie une manifestation des changements de politique en cours à cette époque. La conception de l'OMC intègre les principes de Rio en les insérant dans sa nouvelle constitution – le premier paragraphe de l'Accord de Marrakech faisant référence au développement durable, aux niveaux de vie et à la protection de l'environnement – et en opérationnalisant les préoccupations environnementales dans le cadre d'un certain nombre d'autres mécanismes institutionnels, comme par exemple le Comité du commerce et de l'environnement (CCE).

Convergences et divergences

Les trois initiatives de gouvernance mondiale de l'année 2015 s'efforcent chacune, à leur mesure, de trouver un équilibre entre les avantages d'une convergence vers un programme universel et les réalités de la divergence naturelle des situations nationales et des voies de développement. Qu'avons-nous appris dans ce domaine depuis Rio ?

Le premier changement important intervenu depuis Rio est substantiel et se rapporte à la meilleure compréhension des liens complexes entre économie et environnement acquise par la communauté internationale. Le point de vue dominant à Rio, en 1992, reposait sur la courbe de Kuznets, selon laquelle, aux premiers stades de la croissance économique, la dégradation environnementale augmente, pour ensuite diminuer au-delà d'un certain niveau de revenu par habitant. Cette théorie semblait autoriser les pays moins développés à continuer de polluer et de maltraiter les ressources naturelles. Vingt ans plus tard, nous sommes à certains égards plus avisés, et des travaux considérables ont été réalisés pour approfondir nos connaissances dans ce domaine. L'introduction du concept de durabilité dans la structure du commerce mondial, et par la suite dans d'autres instruments de gouvernance commerciale, s'est avérée judicieuse. Bien que de nombreuses tensions soient apparues depuis Rio, la plupart d'entre-elles ont été réglées au niveau de l'organe d'appel du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, sur la base de traités non commerciaux ou des principes de durabilité. Néanmoins, tout n'est évidemment pas rose, et certaines questions environnementales cruciales représentent toujours un défi pour les systèmes d'intégration économique, en premier lieu concernant la protection de la planète face au changement climatique, à la pollution et à la destruction des habitats et des océans.

Le second changement important réside dans l'impact réel et pratique du principe de subsidiarité, qui a commencé à gagner du terrain à l'époque de Rio. C'est le moment où la société civile a réellement commencé à s'impliquer dans les processus de l'ONU, avec plus de 17 000 personnes et 2 400 représentants d'organisations non gouvernementales participant au Forum des ONG organisé en marge de la CNUED, et la création des Groupes majeurs, qui reconnaît que la réussite du développement durable nécessite l'implication complète de tous les secteurs de la société. À la même époque, l'UE était également en train de négocier le Traité de Maastricht qui, entre autres changements, a formellement inscrit le principe de subsidiarité dans le processus législatif de l'union. Toutes ces initiatives se rattachaient aux discussions au niveau mondial, et les alimentaient. La gouvernance mondiale ou régionale, dans sa définition d'une direction commune, s'est de plus en plus appuyée sur les suggestions des acteurs de terrain, et sa mise en œuvre a également fait de plus en plus appel à des institutions plus proches de ce niveau.

Il y a vingt ans enfin, l'OMC a été conçue comme une structure universelle et descendante (top-down). Elle a vu le jour sous la forme d'une structure pyramidale de gouvernance du commerce, avec à son sommet les principes, normes et institutions du GATT, ayant préséance sur tous les autres accords commerciaux régionaux, bilatéraux ou autres et sur les dispositions de politique nationale. Cette centralité de l'OMC a toutefois été fortement remise en cause au cours de ces dernières années, les forums de décision des politiques commerciales évoluant dans différentes directions. Dans un souci d'intégration plus ou moins profonde, de nombreux pays se sont positionnés de façon sélective au sein de nouvelles ententes, faisant le choix de différentes vitesses d'interaction avec les marchés mondiaux. Les opportunités créées par l'évolution des technologies de l'information et des communications et des transports, et par l'ouverture des marchés, se sont traduites par de nouvelles formes d'organisation de la production au sein de réseaux internationaux. Par conséquent, la gouvernance de l'interdépendance économique a vu l'émergence, en dehors de l'OMC, d'un régime complexe en matière de commerce et d'investissement.

Aujourd'hui, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le document final de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu en juillet, appellent manifestement à adopter une direction commune dans les politiques nationales et les politiques économiques, sans pour autant se vouloir excessivement prescriptifs. Une orientation générale est donnée, tout en laissant une marge pour autoriser différentes façons d'avancer. Une des difficultés de mise en œuvre de ce nouveau programme consistera à faire la distinction entre les aspects ayant vocation à servir de référence pour les politiques nationales et ceux qui se rapportent aux nouvelles modalités d'engagement pour la coopération internationale. Les premiers comprennent, par exemple, la question de savoir si les pays parviendront à atteindre ces objectifs, ainsi que l'ajustement de leurs politiques s'ils ne le font pas. Les seconds concernent les obligations internationales et le rôle de chacun pour s'assurer que toutes les nations, collectivement et individuellement, atteignent ces objectifs tout en se préoccupant également des problèmes mondiaux.

Le régime de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'une des trois conventions issues du sommet de Rio, a plus particulièrement vu sa structure évoluer. En 1992, on ne savait pas exactement ce qu'il allait advenir du climat car les aspects scientifiques de cette question étaient encore mal compris. L'articulation, lors de la première conférence des parties à la CCNUCC à Berlin en 1995, du principe de responsabilité commune mais différenciée, influencée par le raisonnement de la courbe de Kuznets et matérialisée à travers la division de la planète entre les annexes I et II, a freiné pendant des années la coopération sur la question du climat. Maintenant que la science est mieux établie, et plus largement acceptée, il paraît clair qu'une participation générale à la lutte contre les changements climatiques est nécessaire, et que de nouveaux modes de gestion doivent être trouvés vis-à-vis de la question de la responsabilité historique différenciée dans l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La dynamique de croissance de la Chine et les importantes émissions en provenance d'autres pays en développement signifient que la division entre pays développés et pays en développement, telle que prévue par le protocole de Kyoto, n'est plus viable.

Le défi consiste surtout à trouver comment une combinaison de politiques de commandement et de contrôle, de mécanismes de marchés et de changements de comportements peut permettre d'aboutir à une économie dont les émissions de carbone sont faibles, voire nulles. Un objectif difficile, qui nécessitera une architecture économique mondiale favorable. Nous nous dirigeons en ce moment vers un nouveau régime pour l'après-2020, qui sera défini à Paris et se composera vraisemblablement pour l'essentiel d'engagements climatiques nationaux, définis à titre volontaire par chaque pays. La question de fond est de savoir si ce processus ascendant (bottom-up), reposant sur la subsidiarité, sera suffisant pour parvenir à notre objectif commun.

Garantir les progrès futurs

Un élément important pour gérer les tensions entre convergence et divergence, ou entre universalité et subsidiarité, réside dans la mise en place de systèmes adaptés en

Contributions climatiques

À l'heure actuelle, 72 États et les 28 membres de l'Union européenne ont soumis leur contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) en vue du Sommet de Paris, qui devrait voir l'adoption d'un nouveau régime climatique.

matière de surveillance, de suivi et d'examen à tous les niveaux. Le choix d'indicateurs appropriés, capables de refléter la complexité et que l'on puisse ventiler au niveau global, sera important. Ce choix peut contribuer à la mise en place d'une gouvernance reposant sur des principes communs, tout en étant articulée par des thèmes, des accords et une coopération entre pays de façon très subsidiaire. La surveillance et l'examen des engagements représentent le seul outil valable afin de vérifier que les promesses internationales et les nouvelles modalités d'engagement se matérialisent.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigera des indicateurs appropriés pour mesurer les progrès, et aider les gouvernements à gérer la complexité de la mise en œuvre d'un cadre associant les trois dimensions du développement durable à travers de nombreux domaines de politique. Fort heureusement, en matière de mesure du développement, les travaux théoriques et académiques ont changé la manière dont les pays tendent à évaluer le bien-être humain dans le contexte des priorités sociales et de l'environnement naturel. Les dernières décennies ont vu une volonté croissante de voir plus loin que le produit intérieur brut par habitant, jusque-là souvent considéré comme unique mesure du développement. Le « Rapport sur le développement humain », publié annuellement depuis 1990 par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a introduit l'Indice de développement humain (IDH), qui synthétise un ensemble d'indicateurs de développement par pays, comprenant entre autres les niveaux moyens d'éducation, de revenus et d'espérance de vie. Toutefois, l'IDH initial ne tenait pas compte des mesures de durabilité environnementale, en raison du scepticisme de l'économiste qui l'avait conçu. Ceci a désormais évolué avec l'apparition de tout un éventail de nouvelles mesures multidimensionnelles, dont notamment l'indice de bien-être de l'OCDE, le rapport mondial sur le bonheur dirigé par Jeffrey Sachs, l'indice de progrès réel (IPR), les indicateurs de gouvernance durable (IGD) de la Fondation Bertelsmann et l'Indice de performance environnementale de Yale.

Au sein de l'OMC, il a été avancé que le traitement spécial et différencié (TSD) devrait être abordé et mesuré en termes de développement durable. Le simple fait d'accorder aux pays en développement quelques années supplémentaires pour la mise en œuvre de politiques, ou un accès préférentiel aux marchés, ne permet pas forcément de répondre aux difficultés multidimensionnelles que leurs économies rencontrent, à l'impact des échanges commerciaux sur les ressources naturelles nationales ou aux effets des différentes politiques environnementales sur le commerce. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitera au final que les règles du commerce soient articulées autour d'objectifs de développement durable. Là encore, il sera utile de disposer d'indicateurs sur la mesure dans laquelle les règles vont dans le bon sens ou d'utiliser des indices composites. La mise en place d'un tel système est néanmoins très difficile.

L'avantage du nouveau régime climatique réside dans le fait que les mesures et les indicateurs existent déjà pour une grande partie de ce que les pays se proposent de réaliser. La communauté internationale dispose de méthodes relativement sophistiquées pour comprendre d'où proviennent les émissions de gaz à effet de serre et de quelle manière elles contribuent à l'augmentation des températures mondiales, de l'acidité des océans, etc. Pour la période post-2020, les pays prendront des engagements individuels de réductions spécifiques, avec dans la plupart des cas des références variables, mais quoi qu'il en soit, il reste globalement possible de comprendre comment ces efforts s'additionneront.

Néanmoins, il semble fort probable que la somme des engagements nationaux actuels en matière climatique ne constitue pas un effort d'atténuation suffisant pour maintenir la planète dans la limite des deux degrés de réchauffement. Il est également possible que certains pays ne respectent pas leurs engagements. De même, que se passerait-il en cas de bouleversement majeur chez l'un des principaux émetteurs ? Une forte récession économique pourrait, par exemple, entraîner une révision des politiques climatiques. Des mesures de sauvegarde doivent être mises en place pour aider les pays à faire face aux changements de situation. En parallèle d'une surveillance étroite des politiques adoptées

par les pays pour la réalisation de leurs engagements, une forme « d'accompagnement » devrait être prévue pour aider les pays à mieux comprendre et gérer la transition vers une économie bas-carbone. Beaucoup d'observateurs attribuent souvent la « réussite » du système commercial à sa nature contractuelle, au mécanisme de règlement des différends et à la surveillance régulière des politiques commerciales. Mais une autre dynamique importante entre également en jeu. Le système commercial fonctionne, et il est mis en œuvre, parce qu'il est solidement ancré aux intérêts propres de ses acteurs. Si l'on applique cette logique au domaine du climat, il faudra veiller à ce que les décideurs politiques comprennent l'intérêt pour toutes les parties concernées de poursuivre la mise en œuvre des engagements climatiques, même en cas de changement de circonstances.

Trouver les bons systèmes

La gouvernance mondiale consistera toujours à trouver un équilibre entre la définition d'orientations au niveau global, la surveillance du rôle permanent de leadership des politiques gouvernementales et l'aide à la mise en œuvre subsidiaire des engagements sur le terrain. L'alignement des politiques nationales nécessitera d'absorber les coûts de transaction liés à la négociation de grands accords internationaux. Dans une économie interconnectée, la mise en œuvre de ces accords dépendra également en partie des entreprises, des technologies et de la capacité à exploiter le potentiel de marchés mondiaux bien réglementés. S'assurer que les systèmes du commerce et de l'investissement soient au service du développement durable prendra également plus de temps, mais devrait sans doute accomplir bien plus que le financement de projets spécifiques.

Les systèmes du commerce et de l'investissement pourraient jouer un rôle important dans les années à venir. Les règles du commerce et de l'investissement peuvent s'avérer le meilleur catalyseur de changement, en raison de leur pouvoir de transformation du mode de fonctionnement des économies et de la manière dont des millions de personnes mènent leur vie. Nous devons nous assurer en permanence que les règles du commerce, qu'elles soient définies au niveau mondial ou régional, favorisent clairement des résultats en matière de développement durable. Des indicateurs et des mesures de suivi fiables seront nécessaires, dans une optique de développement durable, pour surveiller l'impact de ces règles non seulement sur l'activité économique, mais également sur l'environnement et la société.

Passer des paroles aux actes afin de mettre en œuvre le document final de la conférence des Nations unies sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le régime climatique nécessitera des efforts constants pour mettre en place les bons systèmes en matière de commerce et d'investissement, et pour soutenir une économie performante qui soit source de progrès sociaux, environnementaux et économiques. Au final, ce sont les politiques à l'origine des transformations systémiques nécessaires de l'économie, plutôt que les financements en tant que tels, qui joueront un rôle crucial pour soutenir une croissance durable et inclusive dans les décennies à venir. Le chemin déjà parcouru le montre clairement : ce n'est pas l'argent, mais les politiques, leur cadre de mise en place et les institutions nécessaires à leur mise en œuvre qui constituent le levier de changement le plus puissant.

① Remarques du secrétaire général des nations unies Ban Ki-moon lors de la séance plénière de l'Assemblée générale pour l'adoption du projet de résolution de transmission du document final du programme 2030, New York, 1er septembre 2015. Disponible ici : <http://bit.ly/1UphvDh>

② Meléndez-Ortiz, Ricardo et Ali Dehlavi, « *Sustainable Development and Environmental Policy Objectives: A Case for Updating Special and Differential Treatment in the WTO* » [Objectifs de développement durable et de politique environnementale : pour une révision du traitement spécial et différencié au sein de l'OMC], *Trade, Environment and Sustainable Development: Views from Sub-Saharan Africa and Latin America. A Reader*, ICTSD (Genève) et United Nations University (Tokyo), 1998. (1998).



Ricardo Meléndez-Ortiz
Directeur exécutif, International
Centre for Trade and Sustainable
Development (ICTSD)

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les enjeux de la COP21 : quel accord pour Paris ?

Tosi Mpanu-Mpanu

Quelles sont les caractéristiques que l'accord de Paris devra comporter afin de rencontrer l'adhésion des 196 Parties prenantes à la Convention Climat ?

La France organisera la vingt-et-unième Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) du 30 novembre au 13 décembre 2015, au Bourget, dans la banlieue parisienne. Au cours de ces assises, 196 États parties à ladite Convention procéderont à une négociation intense et difficile en vue d'adopter un nouvel accord international sur le climat. L'accord de Paris constituera la clé de voûte de la gouvernance mondiale sur le climat pour la période post-2020, prenant ainsi le relai du Protocole de Kyoto et du Plan d'action de Bali, qui définissent l'architecture climatique internationale jusque-là. De nombreux chefs d'État et de gouvernement annoncent d'ores et déjà leur venue à Paris afin de prendre part à cet événement historique que sera l'adoption d'un nouveau régime climatique. À titre personnel, la conférence de Paris marquera le huitième anniversaire de ma participation, en ma qualité d'expert de la République démocratique du Congo (RDC), à ce processus de négociation à la complexité grandissante et dont l'objectif initialement environnemental a aujourd'hui pour toile de fond des visées inavouées de compétition économique et de lutte d'influence géopolitique entre les États.

Première question de « solidarité mondiale obligatoire »

Le changement climatique affecte avant tout les pays les plus vulnérables, en impactant négativement leur production alimentaire, en aggravant leur pauvreté, en accentuant leurs flux migratoires et en menaçant leur stabilité sociale et économique. Il affecte également les pays développés qui, en dépit des énormes ressources dont ils disposent, ont de plus en plus de mal à surmonter les effets néfastes de ce phénomène. À titre d'exemple, face à la quatrième année consécutive de sécheresse en Californie, le gouverneur Jerry Brown a décrété un rationnement général et obligatoire de 25 pourcent de l'eau potable. Le changement climatique est donc un phénomène global qui affecte les riches comme les pauvres, qui est insécable et qui ne peut être résolu par des actions isolées et non-coordonnées. Il s'agit par conséquent de la première question de « solidarité mondiale obligatoire ». Comme l'a récemment déclaré l'écologiste Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président Hollande pour la protection de la planète : « pour la première fois dans l'Histoire, il y a un enjeu qui vaut pour toutes les sociétés ».

Une annonce positive en amont de la conférence de Paris

En décembre 2015, 196 nations se réuniront à Paris à l'occasion de la vingt-et-unième Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour tenter de trouver une réponse adéquate à ce phénomène. Contrairement à la conférence de Copenhague (COP15) de décembre 2009 qui se déroula de manière chaotique et aboutit à une déclaration politique minimaliste, la conférence de Paris offre des perspectives encourageantes pour l'adoption d'un accord international qui soit équilibré, durable et applicable à tous.

Lancé lors de la conférence de Durban (COP17), en Afrique du Sud, en décembre 2011, le cycle actuel de négociation a reçu en novembre dernier un signal positif majeur de la part des deux plus gros émetteurs de la planète, les États-Unis et la Chine, dans l'optique d'assurer une réussite de la conférence de Paris. Les États-Unis se sont publiquement engagés à une réduction de 26-28 pourcent de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport à 2005. De son côté, la Chine s'est fixée l'objectif d'un pic de ses émissions autour de 2030, avec l'intention d'essayer d'y arriver plus tôt. Bien que ces chiffres ne reflètent pas le niveau d'ambition recommandé par la communauté

scientifique, ils constituent des messages politiques forts : ils consacrent la ferme volonté d'agir de ces deux pays qui représentent 42 pourcent des émissions globales de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique et ils marquent de manière claire et précise quelles sont leurs lignes rouges.

Quelques caractéristiques du futur accord de Paris

Au-delà des questions de processus, pour que l'accord de Paris puisse être adopté par tous les États Parties, il devra comporter certaines caractéristiques essentielles.

Un accord ambitieux

L'accord de Paris ne peut pas être un accord minimaliste. Au contraire, il devra être ambitieux. Pour cela, le niveau d'ambition collective à atteindre en termes d'atténuation devra suivre les recommandations objectives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'ambition de l'accord de Paris dépendra principalement des engagements des pays exprimés sous forme de contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN, ou INDC en anglais). Les États parties ont chargé le Secrétaire de la Convention Climat de préparer, d'ici au 1er novembre 2015, un rapport de synthèse sur l'effet global des CPDN soumises. Toutefois, au vu des CPDN reçues à ce jour, il est fort probable que ce rapport conclue que ces contributions ne sont pas suffisamment ambitieuses pour limiter la hausse de la température globale en-deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. C'est pour cette raison que plusieurs pays insistent sur l'inclusion d'une clause de « progression » dans le futur accord, exigeant que les signataires s'engagent à réviser leur CPDN une fois tous les cinq ans afin de la rendre plus précise et plus ambitieuse.

En dépit de ses faibles émissions, mon pays, la RDC, a présenté sa contribution nationale au Secrétaire de la Convention Climat en date du 18 août 2015. La contribution nationale de la RDC comporte des réductions des émissions de gaz à effet de serre estimées à 17 pourcent entre 2020 et 2030 par rapport à la trajectoire du maintien du statu quo. Par son adoption de cet objectif ambitieux de réduction de ses futures émissions, nonobstant les nombreux défis de développement qu'elle doit relever, la RDC souhaite encourager les autres pays à soumettre leurs contributions nationales et à concourir à la création d'une dynamique positive, afin que l'accord de Paris permette véritablement de stabiliser le réchauffement climatique.

Un accord juste et équilibré

Pour que l'accord de Paris rencontre l'adhésion des 196 Parties prenantes, il devra être perçu comme étant un accord juste et équilibré. Il est établi que 80 pourcent des émissions globales de gaz à effet de serre sont causées par la vingtaine de pays les plus émetteurs. Il est également prouvé que deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont aujourd'hui attribuables à seulement 90 entreprises multinationales détenues par des investisseurs privés et/ou des États, majoritairement dans le secteur des énergies fossile. Pour que l'accord de Paris soit entériné, il devra impliquer une contribution équitable et adéquate de tous les pays à l'effort mondial, ainsi qu'un suivi des engagements spécifiques des pays conformément à leurs obligations en vertu de la Convention. À Paris, les pays détenteurs d'une responsabilité historique par rapport au réchauffement climatique devront prendre les devants en affichant un leadership politique, environnemental et climatique, à travers des objectifs ambitieux de réduction de gaz à effet de serre et un soutien financier aux pays les plus vulnérables pour un développement sobre en carbone et résilient face aux effets négatifs des changements climatiques.

Un accord honorant la promesse des 100 milliards de dollars

Les moyens de mise en œuvre, le transfert technologique, ainsi que le renforcement des capacités occupent une place centrale dans les négociations. Le financement climatique, en particulier, jouera un rôle clé dans le futur accord. Bien que le Fonds vert pour le climat ait aujourd'hui atteint une capitalisation initiale de 10 milliards de dollars EU, qui doivent être déboursés entre 2015 et 2018, des divergences subsistent dans les négociations. Elles portent notamment sur le niveau des engagements financiers, la nature de ceux-ci (simple engagement politique ou juridiquement contraignant), leurs sources, ainsi que sur

les contributeurs, dans l'optique d'aboutir à l'objectif de mobilisation des 100 milliards de dollars américains par an à partir de 2020. Cette question du financement sera âprement négociée à Paris.

La conférence devra aboutir à des principes clairs qui guident la mise à disposition du financement climatique par les pays développés en faveur des pays en développement, la clarification des sources de financement climatique, permettant la transparence et le suivi des flux financiers vers les pays en développement, et l'adoption de critères conjointement agréés sur un financement climatique qui soit nouveau, additionnel, prévisible, durable et adéquat.

Un accord qui prenne en compte l'adaptation

L'Afrique et son milliard d'habitant contribuent collectivement à moins de 4 pourcent des émissions globales de gaz à effet de serre. Le continent demeure pourtant le plus vulnérable face aux effets néfastes du changement climatique et rencontre d'énormes difficultés à surmonter ses besoins en adaptation. En effet, les pays africains font face à une crise climatique qui s'accélère, affectant leurs ressources agricoles, halieutiques et hydriques, entravant leur développement et coûtant de plus en plus cher à leurs économies et leurs populations. L'accord de Paris ne devra pas se contenter de faire la part belle à l'atténuation, mais devra accorder une considération égale à l'adaptation. En décembre 2015, les pays développés devront se joindre aux pays africains, afin de parvenir à la conclusion d'un accord permettant de financer leur adaptation et de mieux gérer les questions relatives à la sécurité alimentaire, à l'éradication de la pauvreté, au développement socio-économique, à l'environnement et à la durabilité des modes de vie de leurs populations.

Un accord porteur de solutions

En matière de lutte contre le changement climatique, il existe aujourd'hui des solutions concrètes et éprouvées dans le secteur des énergies renouvelables. Ces solutions sont de moins en moins chères, et de plus en plus compétitives face aux énergies fossiles, particulièrement lorsque ces dernières ne sont pas subventionnées. D'autre part, le mécanisme REDD+ (acronyme désignant les réductions des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière), adopté depuis plusieurs années au niveau international, récompense les pays en développement détenteurs de forêts pour leurs efforts visant à enrayer les dynamiques de déforestation, ce qui permet à la fois de réduire la perte de biodiversité et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre.

La plupart des pays africains, à l'image de la RDC, disposent d'un énorme potentiel en terme d'énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire, éolien, géothermie, biomasse) et détiennent un important capital forestier qui nécessite une gestion durable et plus responsable. Avec un réseau hydrographique couvrant toute l'étendue de son territoire national, la RDC dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 100.000 MW, avec le site d'Inga comptant à lui seul pour environ 44.000 MW (deux fois la capacité du barrage des Trois Gorges en Chine). La RDC étant un pays enclavé par 9 pays voisins, son potentiel énergétique est en mesure de subvenir non seulement à ses propres besoins mais également à ceux de ses voisins, tout en contribuant à la réduction des émissions énergétiques de gaz à effet de serre de la région. Quant à la forêt congolaise, elle couvre 145 millions d'hectares et représente le deuxième massif forestier tropical au monde après l'Amazonie. Elle séquestre un stock de carbone estimé à environ 40 gigatonnes, soit l'équivalent de 140 gigatonnes d'émissions potentielles de dioxyde de carbone, ce qui correspond à environ trois fois le total des émissions mondiales actuelles



Tosi Mpanu-Mpanu

Président honoraire du Groupe Africain au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et Membre du Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat.

Pour encourager les actions et les investissements de la RDC et des pays africains dans un développement plus sobre en carbone, la conférence de Paris devra produire un accord qui transforme le « fardeau » de la lutte contre les changements climatiques en « solutions et bénéfiques » pour un monde plus juste. Cela passera notamment par la mise à disposition de ressources financières accrues permettant de surmonter les surcoûts que représentent les investissements « climato-compatibles » en comparaison aux investissements traditionnels.

COTON

Comment la loi agricole américaine de 2014 pourrait-elle affecter le marché international du coton ?

Scott Andersen, Christian Lau, Simon Schropp, and Daniel A. Sumner

La loi agricole des États-Unis de 2014 (« the United States 2014 Farm Bill ») aura des effets de distorsion des échanges quelle que soit l'évolution future des cours du coton, ce qui s'avère particulièrement problématique pour nombre de pays en développement dont les exportations dépendent largement du coton, notamment en Afrique de l'Ouest.

Le coton joue un rôle essentiel dans l'économie de nombreux pays en développement et pour la subsistance de millions d'agriculteurs pauvres, en particulier en Afrique de l'Ouest. C'est pour cette raison qu'au cours des dernières années, le coton est devenu un sujet central des négociations commerciales du cycle de Doha pour le développement et a été à l'origine de plusieurs procédures de règlement des différends à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dans le contexte des négociations de l'OMC, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali – collectivement connu sous l'appellation « Coton-4 », ou groupe « C-4 » – n'ont eu de cesse que de souligner la nécessité de réaliser des progrès sur l'engagement des ministres du commerce de traiter le coton « de manière ambitieuse, rapide et spécifique, dans le cadre des négociations sur l'agriculture s'agissant de toutes les politiques ayant des effets de distorsion des échanges qui affectent le secteur », comme prévu par la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005. Le groupe C-4 est parvenu à faire ressortir l'importance du coton en tant que culture de rapport dans le cadre d'une agriculture de subsistance et à attirer l'attention sur les distorsions du marché du coton causées par plusieurs membres de l'OMC, dont les États-Unis. Au prix d'importants efforts de la part du C-4, les membres de l'OMC se sont engagés, dans le contexte du cycle de Doha, à prendre des mesures concrètes dans les négociations sur l'agriculture pour éliminer toute forme de subventions à l'exportation par les pays développés, accorder un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de coton en provenance des pays les moins avancés (PMA) et réduire de manière ambitieuse les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges – comme établi dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

En dépit de cette ambition affichée par les membres, le cycle de Doha a progressé très lentement. À l'heure d'aujourd'hui, un certain nombre de pays continuent d'octroyer d'importantes subventions à leur secteur cotonnier². Bien qu'en vertu des règles de l'OMC les subventions ne soient pas interdites en tant que telles, elles peuvent toutefois être remises en cause s'il est prouvé, par exemple, qu'elles portent atteinte aux intérêts d'un autre membre.

Les États-Unis étant le premier exportateur mondial de coton, les subventions au coton octroyées par Washington ont souvent été source de discordes, notamment dans la procédure de règlement de différend initiée par le Brésil à l'OMC (*États-Unis — Subventions concernant le coton upland*). Dans cette bataille livrée aux subventions étasuniennes au coton, le Brésil l'a emporté dans cinq procédures consécutives. En fin de compte, le Brésil et les États-Unis sont parvenus à un accord mutuel pour régler cette dispute. Plutôt que de s'exposer à des mesures de rétorsion de la part du Brésil, les États-Unis ont versé un total de 750 millions de dollars dans un fonds destiné aux producteurs de coton brésiliens. Bien que cette solution ait été favorable pour l'industrie cotonnière brésilienne, elle a laissé d'autres pays dans l'inquiétude que la loi agricole américaine de 2014 maintienne les subventions existantes, ou mette en place de nouveaux programmes de soutien, qui continuent d'avoir des effets de distorsion des échanges. Le précédent établi par le



Cet article présente les résultats d'une étude plus approfondie publiée par l'ICTSD : Christian Lau, Simon Schropp, and Daniel A. Sumner, "The 2014 US Farm Bill and its Effects on the World Market for Cotton", septembre 2015, ICTSD. L'étude a été soumise à un processus rigoureux d'examen par les pairs.

Brésil constitue un bénéfice significatif pour les pays ouest-africains et les autres pays producteurs de coton qui pourraient vouloir affronter les États-Unis.

Cet article présente les résultats d'une étude plus approfondie conduite par des économistes et juristes de Sidley Austin LLP, en collaboration avec le Professeur Daniel Sumner, et publiée par ICTSD en septembre 2015. L'étude fournit une évaluation objective et empirique de l'impact sur le marché mondial du coton des subventions américaines versées aux producteurs de coton en vertu de la loi agricole américaine de 2014. À cette fin, nous avons développé et utilisé un modèle de simulation économique visant à quantifier les effets de distorsion du marché des subventions américaines au titre de cette loi, ainsi qu'à évaluer les dommages économiques qui en découlent pour les producteurs de coton du reste du monde. Notre modèle est le premier à évaluer de façon exhaustive les répercussions de la loi agricole américaine de 2014 sur les cours mondiaux du coton.

Nos conclusions visent à aider les négociateurs commerciaux dans leurs discussions relatives au coton dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement, en vue notamment de la conférence ministérielle de décembre 2015 à Nairobi, ainsi qu'à fournir des données empiriques susceptibles de servir de base à d'éventuels ajustements futurs des politiques intérieures américaines concernant le coton et d'autres matières premières agricoles.

Le coton dans la loi agricole des États-Unis de 2014

La loi agricole des États-Unis de 2014 a mis fin à plusieurs programmes de subventions agricoles devenus controversés dans le cadre de l'OMC. Cette nouvelle loi, qui remplace certains des anciens programmes par de nouvelles initiatives de subventions agricoles et en renouvelle d'autres, aura des répercussions sur la production agricole et les échanges commerciaux tant aux États-Unis que dans d'autres régions du monde.

Les deux lois précédentes de 2002 et 2008 se caractérisaient par des paiements directs, complétés par des prêts à la commercialisation liés aux prix et des versements contracycliques, qui offraient une garantie de prix à un niveau proche des prix de marché attendus ou supérieurs à ceux-ci. Si leur influence sur les incitations à produire paraît claire, ces paiements directs et contracycliques avaient toutefois pour caractéristique notable d'être versés pour partie sans considération de la production ou des surfaces cultivées du moment, atténuant ainsi dans une certaine mesure les incitations à la surproduction résultant des subventions.

Avec la nouvelle loi agricole de 2014, ces paiements directs et contracycliques sont abolis ou supprimés progressivement, tandis que le programme de prêts à la commercialisation, qui a des effets de distorsion, est maintenu. De plus, la loi maintient les programmes de type assurance et en introduit de nouveaux. Ces nouveaux programmes prévoient des paiements en cas de baisse des recettes attendues, y compris à des niveaux de prix largement supérieurs à ceux pour lesquels les précédents programmes prévoyaient des versements.

L'assurance récolte subventionnée fait office d'assurance des revenus et vient atténuer les baisses même relativement faibles des recettes prévues, même dans le cas de prix ou de rendements élevés, en prévoyant le versement d'indemnités qui aident les producteurs de coton américains à gérer les importantes fluctuations de rendement et de prix qui sont inhérentes à la production de coton. Le programme augmente les rendements attendus et réduit les risques liés à la culture du coton aux États-Unis, permettant ainsi aux agriculteurs de poursuivre la production de coton en période de coûts de production élevés.

La loi innove également en complétant les politiques d'assurance subventionnée des revenus au niveau des exploitations par une nouvelle politique d'assurance fortement subventionnée au niveau des comtés, appelée « STAX » (pour Stacked Income Protection Plan : Plan de protection complémentaire du revenu). STAX prévoit également le versement d'indemnités lorsque les recettes sont inférieures aux prévisions, et ceci dès que les pertes

de revenu dépassent 10 pourcent du revenu attendu, stabilisant ainsi davantage le revenu des producteurs de coton et réduisant encore plus le risque lié à la culture du coton.

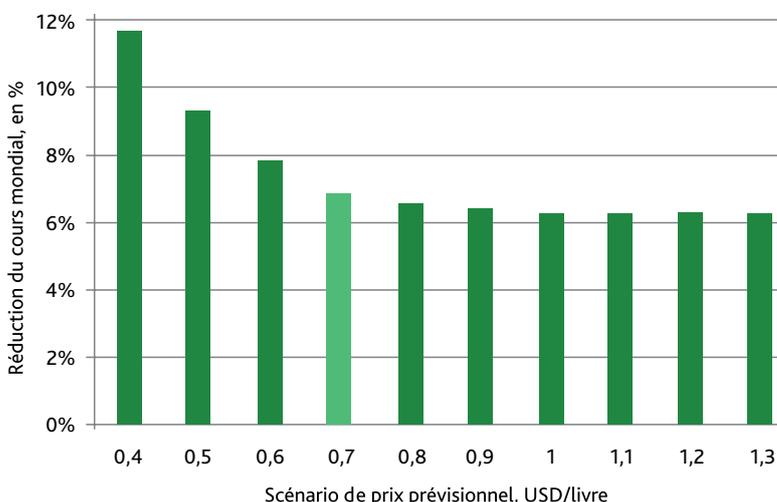
Comme mentionné, la loi agricole de 2014 maintient également le subventionnement des prêts à la commercialisation liés aux prix du coton, qui avait été jugé comme un facteur important de distorsion des échanges dans le différend *États-Unis – Subventions concernant le coton upland*. Ces subventions continuent de réduire l'exposition des producteurs de coton au risque de baisse des cours et incitent les agriculteurs américains à produire du coton.

En plus de leurs recettes issues de la culture du coton, les producteurs de coton américains bénéficient du revenu supplémentaire apporté par les subventions au titre des prêts à la commercialisation en période de prix bas, et par le versement d'indemnités en provenance de STAX et du programme d'assurance récolte – tous deux fortement subventionnés – en cas de perte de revenu. Au-delà de simplement fournir un revenu supplémentaire, les subventions au coton réduisent aussi drastiquement les incertitudes liées à la culture du coton. Collectivement, leurs effets augmentent la production de coton américain au-delà de ce qu'elle serait en l'absence de ces subventions.

Quels sont les impacts prévus ?

En estimant l'impact de la loi agricole de 2014 sur le marché international du coton à l'aide de notre modèle, nous sommes en mesure de prédire que sur une large palette de scénarios réalistes concernant l'évolution du cours à terme du coton sur les marchés mondiaux, les subventions américaines au coton auront toujours des effets de distorsion des échanges. Les producteurs américains sont incités à accroître la production et les exportations de coton, ce qui devrait en retour entraîner une baisse des cours du coton sur les marchés mondiaux (Figure 1). En conséquence, les pays producteurs de coton du reste du monde, dont la plupart sont des pays en développement, et parfois parmi les plus pauvres comme les pays du C-4, seraient négativement affecté par un telle baisse du prix du coton.

Figure 1 : Les cours du coton subissent la plus forte pression à la baisse dans les scénarios de prix bas.

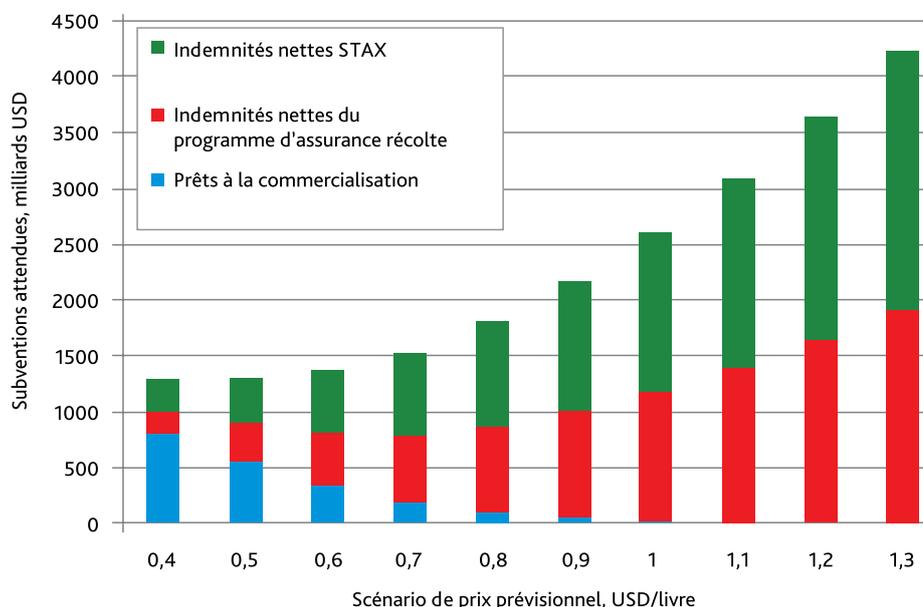


Source: Christian Lau, Simon Schropp, and Daniel A. Sumner, "The 2014 US Farm Bill and its Effects on the World Market for Cotton", septembre 2015, ICTSD.

S'agissant des répercussions de la loi agricole américaine de 2014 pour les producteurs américains de coton (et pour les contribuables), dans le cadre d'un scénario réaliste de prix à terme de 0,70 USD/livre de coton, les producteurs américains de coton devraient recevoir plus de 1,5 milliards de dollars de subventions annuelles, ce qui correspond à 41.5 pourcent de la valeur de marché de la production américaine de coton. Comme illustré en figure 2, ils devraient recevoir annuellement 190 millions de dollars de versements au titre des prêts à la commercialisation, 734 millions de dollars de versements au titre de STAX et 606 millions de dollars au titre du programme d'assurance récolte. La figure 2 montre également que dans le cadre de scénarios de prix prévisionnels plus élevés, le

montant annuel des subventions prévues a tendance à augmenter : à un prix de marché à terme de 1,30 USD/livre de coton, le montant annuel des subventions versées atteindrait 4,2 milliards de dollars. En somme, indépendamment du scénario de prix dans lequel on se situe, le revenu attendu des agriculteurs américains devraient s'accroître de manière significative du fait du système de subventions de cette nouvelle loi agricole.

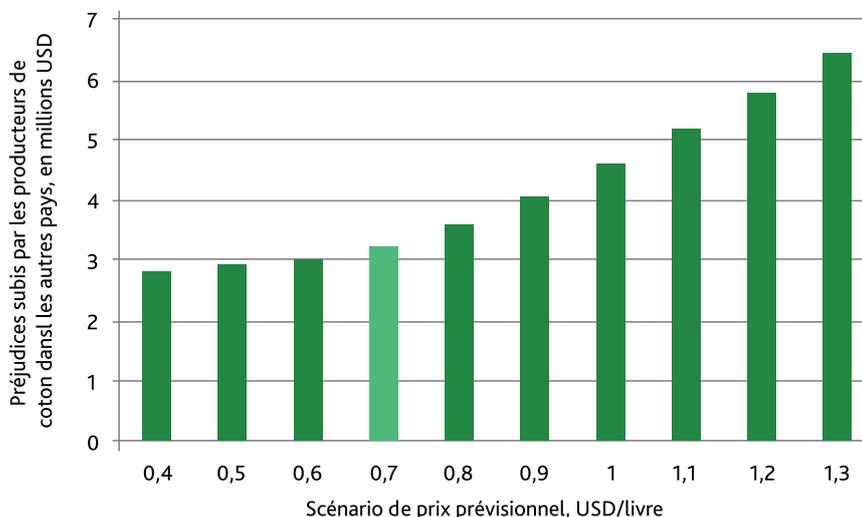
Figure 2 : Le montant attendu des subventions au coton augmente dans les scénarios de prix plus élevés.



Source: Lau et al., septembre 2015, ICTSD.

Notre modèle indique également que les subventions américaines causent et continueront de causer d'importants préjudices aux compétiteurs des États-Unis sur le marché mondial du coton. Nos résultats indiquent qu'à un prix à terme de 0,70 USD/ livre, les programmes américains gonflent artificiellement les surfaces consacrées au coton américain de près de 850 000 hectares, dopent les exportations américaines de 3 millions de balles de coton par an et font baisser le prix mondial du coton de près de 7 pourcent (figure 1). Les pays producteurs de coton du reste du monde subiraient par conséquent un préjudice financier de l'ordre de 3,3 milliards de dollars (figure 3), ce qui serait particulièrement problématique pour de nombreux pays en développement largement tributaires de la production et de l'exportation du coton, comme les pays ouest-africains du C-4. Nos résultats indiquent des effets de distorsion du commerce similaires dans tous les scénarios de prix réalistes.

Figure 3 : Les producteurs de coton du reste du monde seront pénalisés par les subventions américaines au coton.



Source: Lau et al., septembre 2015, ICTSD.

Implications et discussion

Les simulations réalisées à l'aide de notre modèle suggèrent que le régime actuel de subventions au coton américain, introduit par la loi agricole de 2014, peut être considéré comme la cause d'un préjudice grave aux intérêts commerciaux d'autres pays producteurs de coton.

Nos résultats impliquent qu'il est très probable que les États-Unis continuent de violer leurs engagements à l'OMC. Cette conclusion semble accréditée par la volonté étatsunienne de compenser le Brésil afin de continuer à octroyer de telles subventions. Par conséquent, sur la durée de vie de la loi agricole de 2014 (jusqu'à 2018), les membres négativement affectés par les effets de distorsion des subventions au coton américaines pourraient décider de s'y attaquer dans le cadre de l'OMC, suivant ainsi le précédent créé par le différend *États-Unis — Subventions concernant le coton upland*.

Par ailleurs, les résultats de notre modèle suggèrent qu'afin de réduire les effets de distorsion des subventions au coton, diverses réformes du régime de subventions étasunien pourraient paraître appropriées. Celles-ci incluent, entre autres, une forte réduction des primes de subvention et du niveau de couverture, une limitation du pourcentage de surface ou de production pouvant être couvert par l'assurance subventionnée, ou encore un type d'assurance au niveau de l'exploitation toute entière plutôt que par type de culture. Une réduction beaucoup plus importante des effets de distorsion (à niveau de dépenses équivalent) découlerait d'un programme de subventions indépendant des prix, non basé sur un système d'assurance, et qui réduirait l'incitation à produire plus pour chaque dollar versé.

Finalement, les résultats de notre recherche confirment que les règles globales sur le commerce du coton ont besoin de réformes ambitieuses pour réduire les effets de distorsion des échanges des subventions domestiques. Le coton représente une source de revenu primordiale pour des millions d'agriculteurs pauvres, en particulier en Afrique de l'Ouest mais également au-delà. Néanmoins, notre analyse démontre que le marché mondial du coton est encore loin d'être juste et équitable. Dans les prochains mois, les membres de l'OMC entameront une phase de discussions intenses en vue de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Nairobi en décembre.

À l'heure où les membres de l'OMC sont en train de discuter des mesures à prendre dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement, le coton constitue certainement un domaine qui nécessite une révision urgente des règles mondiales. Tous les négociateurs devraient garder à l'esprit le succès remporté par le Brésil dans son opposition aux subventions au coton américaines et les distorsions continues engendrées par la politique américaine en matière de coton. En particulier, nos conclusions suggèrent la nécessité, pour les membres de l'OMC, de remettre en question certains éléments importants du cadre de négociation existant sur le soutien interne dans le contexte du cycle de Doha pour le développement. Les résultats d'études comme la nôtre sur les effets de distorsion de nouveaux instruments de subventionnement, comme les programmes d'assurance récolte hautement subventionnés, devraient être pris en considération dans le cadre du cycle de Doha, afin de s'assurer que tout résultat des négociations présente des disciplines utiles eu égard aux mesures de soutien interne qui sont octroyées aujourd'hui – plutôt qu'aux mesures du passé qui ont façonné les textes de négociation de 2008.

Scott Andersen

Associé et co-directeur du bureau de Sidley Austin LLP à Genève.

Christian Lau

Juriste, Sidley Austin LLP, Genève.

Simon Schropp

Économiste, Sidley Austin LLP, Washington D.C.

Daniel A. Sumner

Professeur au sein du département d'économie de l'agriculture et des ressources à l'Université de Californie à Davis.

❶ Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude à Jonathan Hepburn et Paolo Ghisu d'ICTSD pour leur soutien et leurs commentaires utiles. Les points de vue exprimés dans cet article sont personnels et ne reflètent pas ceux de Sidley Austin LLP ou de ses clients. Toute erreur potentielle relève de l'entière responsabilité des auteurs.

❷ ICTSD, ICAC, Cotton: Trends in Global Production, Trade and Policy, Mai 2013.

AIDE POUR LE COMMERCE

Remédier au manque de connaissances en matière d'impact dans les stratégies régionales d'aide pour le commerce

Jodie Keane

Cet article examine certains avantages des approches régionales visant à réduire les coûts commerciaux et réaliser les objectifs de développement durable. Il met en lumière la nécessité de mieux connaître les impacts en termes de développement de ces stratégies régionales.

En matière de déboursement d'aide pour le commerce, les approches régionales sont devenues les mécanismes préférés de certains des principaux bailleurs de fonds. Les stratégies régionales d'aide pour le commerce, créées par les unités régionales d'intégration économique et appuyées par les agences responsables de l'aide pour le commerce, comprennent invariablement la réduction des coûts des échanges au nombre de leurs objectifs. Après tout, investir dans le renforcement des capacités commerciales et la facilitation des échanges aide à réduire les coûts des affaires pour les entreprises. Après une brève présentation de certains des principaux avantages des stratégies régionales d'aide pour le commerce visant à réduire les coûts des échanges, cet article identifie certaines lacunes importantes en matière de connaissances, qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable et inclusif.

Avantages

Parmi les principaux avantages des approches régionales d'aide pour le commerce, on trouve ceux liés aux économies d'échelle et d'envergure. Ces approches offrent la capacité de mettre à profit des investissements de grande ampleur dans des infrastructures physiques et d'exploiter les économies d'échelle que permettent les mécanismes de déboursement au niveau régional.

Les formes régionales de déboursement sont souvent considérées comme un vecteur efficace d'investissement dans certaines infrastructures lourdes. Ceci car de tels investissements constituent des biens publics, dont découlent des externalités positives qui peuvent opérer à la manière d'effets de réseau. La valeur des investissements augmentant avec le nombre d'utilisateurs, il peut également y avoir des effets de redistribution d'un point de vue spatial. En raison de ces externalités positives, les investissements régionaux dans les infrastructures sont importants pour les petites économies enclavées et insulaires.

Il est possible que les mécanismes utilisés par les donateurs pour leurs déboursements amènent à la création d'une nouvelle architecture régionale, qui pourrait alors coïncider avec les dispositifs d'intégration régionale en place. Il est important que de telles approches servent à renforcer plutôt qu'à miner les processus d'intégration régionale existants. Naturellement, les approches visant à favoriser l'établissement de corridors régionaux peuvent également aider à réduire les coûts de transaction pour les bailleurs, à travers des économies d'échelle et la mise en commun de ressources restreintes.

Bien que la logique économique qui sous-tend les mécanismes régionaux d'aide pour le commerce visant à réduire les coûts des échanges soit souvent clairement articulée, il existe certaines difficultés conceptuelles, étant donné les forces bien réelles de convergence et de divergence qui découlent de la géographie économique. Il n'y a pas lieu d'éviter ces questions, car elles sont d'une importance particulière au regard des réalités pratiques du déboursement d'aide pour le commerce, y compris au niveau régional.

Manque de connaissances

Bien qu'il existe un système relativement complexe d'examen et de suivi des progrès accomplis grâce à l'aide pour le commerce, notamment avec le processus de l'Examen global sous l'égide de l'OMC, le niveau d'aide pour le commerce déboursé jusqu'ici en faveur des pays les moins avancés (PMA) et d'autres petits États est quelque peu décevant. De surcroît, il reste des défis à relever en termes de dissociation des décaissements d'aide pour le commerce de la mise en œuvre des accords commerciaux et des nouveaux coûts d'ajustement relatifs au commerce. Il reste également certains défis bien réels concernant l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation appropriés au niveau national. Ces défis font partie d'un problème beaucoup plus vaste : un manque général de mécanismes de suivi en matière d'évaluation de l'impact du commerce. Dans de nombreux pays en développement, les matrices de comptabilité sociale (MCS) qui sous-tendent les évaluations d'impact du commerce n'existent pas et les indicateurs environnementaux restent faiblement définis. En raison de ces lacunes de connaissances, on peut dire à juste titre que les défis liés à l'évaluation de l'aide pour le commerce rencontré au niveau national peuvent encore s'amplifier au niveau régional.

Compte tenu du manque d'informations de base adéquates, il n'est pas vraiment surprenant qu'il y ait peu d'approches rigoureuses d'évaluation des déboursements d'aide pour le commerce au niveau régional. On en sait beaucoup moins sur l'efficacité de ces mécanismes de déboursement que sur d'autres formes plus directes, en particulier en vue de la réalisation des objectifs d'une croissance inclusive et durable. À l'heure où les bailleurs de fonds favorisent de plus en plus souvent les approches régionales, au détriment des approches bilatérales traditionnelles, la capacité à évaluer l'efficacité des décaissements d'aide pour le commerce pourrait bien devenir plus difficile. Et les évaluations de l'aide pour le commerce au niveau national sont déjà assez compliquées, en raison des différentes classifications des bailleurs. L'adoption d'approches régionales par les donateurs peut donc affaiblir davantage les liens de responsabilité, à moins que celles-ci soient soigneusement conçues et gérées par les institutions régionales récipiendaires.

Solliciter les donateurs

Dans la mise en œuvre de mesures spécifiques, les partenaires du développement utilisent souvent des méthodologies et des normes différentes. Par exemple, en ce qui concerne la facilitation des échanges (un volet de l'aide pour le commerce), si le texte de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges lie la mise en œuvre à la fourniture d'un soutien adéquat pour ce qui est des mesures prévues au titre de la catégorie C (mise en œuvre subordonnée à la fourniture d'assistance technique et de soutien), il incombe aux pays en développement, et notamment aux petits États, de solliciter et de négocier le soutien requis. Il est évident que cette démarche prend du temps, est coûteuse et peut s'avérer être une procédure fastidieuse en raison du manque de standardisation des procédures des bailleurs. Ceci signifie peut-être qu'une approche régionale pourrait devenir une véritable exigence afin de pouvoir accéder effectivement à des fonds, en particulier pour les petits États ayant des capacités limitées. Une telle approche est manifestement plus facile là où il existe de telles institutions et capacités de gouvernance régionales.

L'importance des capacités de gouvernance

Lors d'un récent examen des problèmes rencontrés par certains des pays les moins avancés (PMA), tels que le Cambodge et le Népal, dans leur tentative d'accéder aux chaînes de valeur globales, notamment en utilisant l'aide pour le commerce, il a été avancé qu'il est financièrement impossible pour le Népal, un pays très pauvres en ressources, de relever simultanément tous les problèmes d'infrastructure relatifs à la production (Keane et Basnett, 2015). Dans le cas du Cambodge, un changement progressif a pu être remarqué dans l'approche adoptée pour gérer la question du commerce, ainsi que la relation avec les donateurs, car la stratégie visant à simplement répondre aux exigences du secteur privé de manière conciliante avait commencé à atteindre ses limites.

L'existence de mécanismes de dialogue efficaces entre les acteurs du secteur privé au niveau national est souvent considérée comme acquise par les bailleurs de fonds. Toutefois,

pour de nombreux PMA, de tels mécanismes en restent à des stades de conception ou d'expérimentation.

Les contraintes limitant la croissance industrielle du Népal et la capacité de ce pays à participer aux chaînes de valeur régionales ne sont pas nouvelles. Elles restent non résolues en raison de l'incapacité à coordonner la formulation et la mise en œuvre des politiques. Il en résulte une mise en œuvre partielle des politiques et une insuffisance des biens publics (Basnett et al. 2014). La nécessité de développer les capacités de gouvernance préalablement à la conception des interventions est évidente dans un tel cas.

Prendre en compte les coûts du commerce et les capacités

Le processus de développement économique induit par le commerce n'est pas nécessairement inclusif et doit être géré avec soin. Au fil du temps, les régions ayant un meilleur accès aux marchés internationaux peuvent se différencier d'autres pays ayant un accès plus limité. En se concentrant de manière spécifique sur l'analyse des économies sud-africaines, Moore (2015) constate que les retombées de la croissance résultant de l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux ne sont pas totalement inclusives : certaines régions sont invariablement mieux placées que d'autres pour tirer profit des retombées de la croissance. L'amélioration de l'accès aux marchés internationaux peut résulter de la réduction des coûts des échanges eux-mêmes, ainsi que d'un accroissement de la réactivité du commerce aux réductions de coûts.

Bien que certains pays puissent tirer parti de la hausse de la croissance dans les pays voisins, les pays plus éloignés en profitent moins ; ceci résulte simplement d'un accroissement de la demande plus faible et de coûts des échanges élevés. Il en résulte que certaines régions peuvent afficher une certaine convergence, alors que celles qui sont plus éloignées commenceront à diverger, compte tenu de ces effets de retombées en termes spatiaux.

En ce qui concerne spécifiquement les petits États insulaires, Moore (2015) souligne que tant la production que la population sont concentrées autour des aéroports, ce qui confirme selon lui l'importance de l'accès au marché pour le développement d'une zone. Concernant spécifiquement Grenade, les Samoa et les Fidji, il note que si des provinces reculées connaissent actuellement une croissance rapide, ceci reflète essentiellement un processus de rattrapage : tant la densité de la production que celle de la population sont beaucoup plus élevées dans les capitales et dans les provinces dotées d'un aéroport.

Conclusion

Il est reconnu que la tendance globale à la rationalisation des chaînes d'approvisionnement présente de grands défis pour les petits pays et les petites entreprises, qui font face à de sérieuses limitations en termes d'échelle et de pouvoir d'achat (Gereffi et Luo, 2014). Nombre de petits États insulaires étant éloignés des principaux pôles globaux d'activité économique (USA, UE et Asie), il serait peut-être inadéquat de mettre l'accent uniquement sur les coûts du commerce dans le but de stimuler une participation aux chaînes de valeur globales qui favorise la réalisation des objectifs d'une croissance inclusive et durable.

Ceci soulève donc la question de savoir quels sont les coûts du commerce – liés à l'accès au marché international, régional ou national – qui comptent le plus en vue de la réalisation des objectifs de développement inclusif et durable. Manifestement, pour répondre à ces questions, il est primordial de combler le manque de connaissances et d'information au niveau national, et par la suite au niveau régional. Une telle entreprise pourrait bien stimuler les capacités de gouvernance et l'aptitude à poursuivre réellement les objectifs de développement durable et inclusif.

Les points de vue exprimés dans cet article sont ceux de l'auteur et ne représentent pas nécessairement ceux du Secrétariat du Commonwealth.



Jodie Keane

Conseillère économique, Division
du Commerce, Secrétariat du
Commonwealth.

LE DERNIER MOT

Le commerce serait-il le parent pauvre des Objectifs du Millénaire pour le développement?

Cheikh Tidiane Dieye

Le lancement du Programme de Doha pour le développement (PDD), un an après le lancement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), semblait traduire la ferme volonté de la communauté internationale de faire du commerce le principal outil pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation d'un développement juste et durable dans le monde.

Même si la proclamation d'un tel vœu n'est pas nouvelle, sa reprise et sa systématisation, quasi concomitamment, dans deux agendas internationaux de l'envergure des OMD et du PDD, était de nature à susciter les meilleurs espoirs, surtout dans les pays en développement. La mobilisation de la communauté internationale pour la construction d'un nouveau partenariat commercial tout entièrement centré sur le développement prend appui sur un double constat: d'une part, il y a la reconnaissance implicite d'une série d'échecs cumulés, du fait de politiques internationales hasardeuses qui n'ont permis ni le développement des pays pauvres, ni même un progrès significatif à même d'inverser la spirale de la pauvreté; de l'autre, la reconnaissance de la causalité, même partielle, entre les défis ressentis localement et les mécanismes qui opèrent globalement.

Dans l'objectif 8, cible 12, des OMD, la communauté internationale s'est engagée à « poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ». Avec le recul, cet objectif trop général et trop ambitieux n'a pas été atteint. L'impasse dans laquelle se trouve l'OMC et les défis nombreux et complexes auxquels elle fait face en sont les meilleures preuves.

Le système commercial multilatéral a en effet connu, ces dernières années, une série d'échecs, de retards et d'occasions manquées qui ont mis à mal sa crédibilité et remis en cause sa capacité à mettre en place et faire fonctionner des règles commerciales justes et équitables au profit de tous ses membres. L'impasse de l'OMC a amené les grandes puissances et les grands pays en développement à se lancer dans une panoplie d'accords bilatéraux, plurilatéraux et méga-régionaux, qui offriraient plus de souplesse, au détriment d'un multilatéralisme qu'ils ont jugé rigide et inefficace. Dans le même temps, constatant le peu d'intérêt accordé à leurs préoccupations, les autres pays en développement et les PMA ont vu leur confiance dans le système s'effriter de jour en jour, du fait de l'incapacité de ce dernier à prendre en charge leurs demandes récurrentes et de longue date pour l'établissement de règles adaptées à leurs besoins.

Les ambitions affichées à Doha en 2001 semblent aujourd'hui lointaines. L'ambitieuse envolée multilatérale qui devait produire, au bout de trois années de négociations, une restructuration du système corrigeant les déficiences et mettant en place de nouvelles règles plus favorables au développement et plus adaptées aux besoins et aux réalités des pays pauvres, en particulier en matière agricole et industrielle, est retombée comme une pierre. Près de 15 ans après, les fruits n'apparaissent même pas pour tenir la promesse des fleurs. Le cycle de développement est bloqué, pris au piège des ambitions et des batailles entre les pays développés menés par les États-Unis et l'Union européenne et les grands pays en développement comme la Chine, l'Inde et le Brésil, entre autres.

L'engagement à supprimer les soutiens internes qui créent des distorsions sur les marchés mondiaux est resté lettre morte. Pendant que les pays développés profitent de ce statu quo qui les arrange, en maintenant leurs subventions agricoles à travers une stratégie savante de transfert et de requalification, les pays pauvres voient quant à eux les prix de certains de leurs produits d'exportation chuter sur le marché mondial, tandis que leurs marchés intérieurs sont envahis par des produits subventionnés (des produits occidentaux) et des produits artificiellement compétitifs du fait de conditions sociales de productions anticoncurrentielles (en provenance de Chine, par exemple).

L'exemple le plus emblématique de l'injustice du système commercial est le cas du coton africain. Principal produit d'exportation et pourvoyeur de devises pour de nombreux pays africains pauvres, y compris des PMA comme le Burkina Faso, la Mali, le Bénin et le Tchad, le coton voit son sort tenaillé entre le marteau des subventions et l'enclume des jeux, batailles et stratégies de négociation des puissances commerciales et agricoles autour des règles de l'accord sur l'agriculture. Le traitement de ce dossier n'est ni ambitieux, ni spécifique, ni rapide, contrairement à ce qui a été convenu à Hong Kong en 2005.

Le système commercial multilatéral censé soutenir les OMD a ceci de particulier que, lorsque les pays développés sont contraints à prendre des engagements favorables aux pays en développement, le système leur offre toujours une brèche pour ne pas appliquer les décisions ou pour les appliquer sélectivement. Lorsqu'ils donnent des concessions, c'est bien souvent sur les marges, comme en témoigne l'engagement à accorder un accès sans droits ni quotas à 97 pourcent des produits originaires des PMA. Les analyses avancent que dans de nombreux cas, les 3 pourcent exclus contiennent l'essentiel des produits que les PMA exportent sur les marchés des pays développés.

Ce système n'est ni ouvert, ni prévisible. Il est largement favorable à des intérêts bien identifiables. L'engagement à accorder aux pays en développement, aux PMA en particulier, un traitement spécial et différencié qui les soustrait de la mise en œuvre de certains engagements ou leur donne du temps supplémentaire dans leur mise en œuvre, n'est finalement que le lubrifiant destiné à faire passer la pilule. L'engagement politique était de rendre ce traitement spécial obligatoire et contraignant.

Rectifier le tir

À l'heure de l'adoption des Objectifs du développement durable (ODD), il convient de procéder à une évaluation profonde des causes qui ont amené le système commercial multilatéral à être si peu performant. Même si les perspectives offertes par le système commercial sont maigres, comme en témoigne la grande incertitude qui jalonne le chemin de la prochaine conférence ministérielle prévue à Nairobi, il faut tout de même reconnaître que le processus qui a guidé l'élaboration des ODD a été, quant à lui, très ouvert et participatif.

Dans le paragraphe 247 de l'Accord de Rio+20, on affirme que les ODD « doivent être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales ». Parmi les 17 ODD retenus et leurs 169 cibles, on peut considérer que des priorités sont à définir, en particulier au niveau national. Ce sera l'occasion pour les pays de mettre en place des processus participatifs de concertation afin que les choix opérés soient largement partagés et appropriés par l'ensemble des acteurs, y compris dans le domaine de l'élaboration des politiques commerciales, économiques et de développement.

Une fois que cela sera fait, un autre chantier s'ouvrira pour faire en sorte que les préoccupations commerciales et de développement de ces États ne soient pas sacrifiées sur l'autel des intérêts des grandes puissances.



Cheikh Tidiane Dieye
Directeur du Centre Africain pour
le Commerce, l'Intégration et le
Développement (Enda CACID),
Dakar, Sénégal.

CNUCED

Mukhisa Kituyi propose ses lignes d'actions pour réaliser le nouveau programme de développement post-2015

Dans le cadre de son rapport pour la quatorzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Secrétaire général de la CNUCED propose 4 grandes lignes d'actions.

À l'heure où les États membres des Nations unies se préparent à adopter un nouveau programme de développement global pour la période de l'après-2015, qui comprendra un ensemble de 17 Objectifs de développement durables (ODD), le Secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi, a présenté quatre grands axes d'actions en vue de la réalisation de ce nouveau programme. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre son rapport pour la quatorzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIV), qui sera la première conférence ministérielle des Nations unies de l'ère post-2015. Selon Kituyi, la conférence, qui devrait se tenir en mars 2016, « constituera un point de départ pour transformer les ambitions et les engagements renforcés de la communauté internationale en plans d'action concrets ».

Le programme de développement pour l'après-2015 a été formellement adopté lors d'un sommet onusien, à New York, qui s'est achevé le 27 septembre. Après un long processus d'intenses négociations, les membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) étaient parvenus, le mois passé, à s'accorder sur un document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme 2030 pour le développement durable ». Son adoption formelle venant d'être entérinée, ce programme entrera en vigueur le 1er janvier 2016, succédant ainsi aux objectifs du Millénaire pour le développement (voir *Passerelles*, 25 août 2015).

Pour Mukhisa Kituyi, même si d'énormes efforts restent à faire, les résultats ont jusque-là été significatifs. D'après son rapport, « les 25 dernières années ont créé l'environnement requis pour donner l'impulsion finale qui fera disparaître l'extrême pauvreté en une génération ». En une vingtaine d'années, ce sont plus d'un milliard de personnes qui sont sorties de l'extrême pauvreté, et des centaines de millions d'individus qui ont rejoint la classe moyenne, alors que certains pays en développement sont devenus d'importants moteurs de la croissance. Toutefois, en dépit des progrès accomplis, « la pauvreté et les inégalités, à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays, restent omniprésentes », souligne Kituyi.

Axes d'actions prioritaires

C'est donc pour faire face à ces problèmes persistants, auxquels viennent s'ajouter certaines difficultés nouvelles, que la mise en œuvre du nouveau programme de développement global sera cruciale. « L'agenda de développement durable post-2015 place la barre plus haut et appelle des actions et des efforts sans précédent », insiste Kituyi. Néanmoins, comme il le souligne dans son rapport, ces efforts nécessiteront de mobiliser des moyens à une échelle sans précédent. « À eux seuls, les pays en développement devront investir annuellement entre 3 300 et 4 500 milliards de dollars dans l'infrastructure de base, la sécurité alimentaire, l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique, la santé et l'éducation. En valeur réelle, il manque actuellement 2 500 milliards de dollars d'investissements par an », affirme Kituyi.

Afin de soutenir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, le rapport du Secrétaire général de la CNUCED, intitulé « Des décisions aux actions », articule quatre grands axes d'action prioritaires : (1) augmenter les capacités productives

pour transformer les économies, (2) améliorer l'efficacité des États et l'efficience des marchés, (3) lutter contre les vulnérabilités et renforcer la résilience, ainsi qu'enfin (4) renforcer le multilatéralisme et trouver des solutions communes. Ces grands axes, très larges, sont ensuite décomposés en plusieurs lignes d'actions plus spécifiques, 18 au total. Ainsi, le rapport propose un plan d'action détaillé visant à guider les efforts en vue de parvenir à une prospérité durable pour tous dans les 15 prochaines années.

Un rôle crucial pour le commerce

Parmi les diverses actions recommandées, le rapport du Secrétaire général de la CNUCED insiste sur le rôle essentiel du commerce dans la mise en œuvre de l'agenda post-2015, dont différents aspects sont mis en évidence tout au long du rapport. En particulier, au sein de l'axe concernant le renforcement des capacités productives en vue de transformer les économies, une ligne d'action spécifique appelle à exploiter les interactions entre le commerce et l'investissement pour encourager la diversification.

Dans ce contexte, le rapport souligne l'évolution profonde qu'ont connue les processus de production, avec l'avènement des chaînes de valeurs mondiales et régionales, ainsi que l'importance pour les pays en développement de parvenir à en tirer parti. Pourtant, le document met également en garde : l'intégration et la mobilité au sein des chaînes de valeur constituent des processus qui sont loin d'être simples ou automatiques. À cet égard, certaines mesures s'avèrent d'une grande importance, comme l'amélioration des infrastructures, la facilitation des échanges et l'automatisation des procédures douanières. De même, le rapport encourage les dirigeants à mettre en place des politiques actives, afin de renforcer les capacités productives, accroître la compétitivité et diversifier les exportations.

Par ailleurs, Kituyi appelle également, dans le cadre du quatrième axe consacré au multilatéralisme, à renforcer l'efficacité du système commercial multilatéral dans les décennies à venir. Malgré les revers récurrents essuyés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le rapport fait valoir qu'il est « essentiel de revitaliser le système commercial multilatéral en donnant à ce bien public mondial un nouvel élan et une nouvelle pertinence dans le but de réaliser les objectifs de développement durable ». Cela passe notamment par la conclusion du Programme de Doha pour le développement, « dont la dimension relative au développement est restée intacte ». Le rapport exhorte donc, au-delà des décisions prises à Bali en 2013, à franchir de nouvelles étapes, visant en priorité le développement, à l'occasion de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi.

Le Secrétaire général insiste aussi sur le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, l'accès aux marchés n'est qu'un des multiples aspects à aborder si l'on souhaite mettre les échanges mondiaux au service du développement. Les barrières non tarifaires, normes et standards auquel les pays en développement doivent faire face peuvent notamment peser significativement sur leur commerce, et de manière disproportionnée pour les PMA. Le rapport appelle donc à renforcer la transparence et la convergence réglementaires afin de réduire l'impact des barrières non tarifaires.

Kituyi revient enfin sur la multiplication des accords bilatéraux, régionaux, mégarégionaux et plurilatéraux ainsi que sur leur relation avec les processus multilatéraux. Il appelle à ce que ces accords viennent étayer le multilatéralisme. « L'objectif devrait être de promouvoir un régionalisme ouvert, plutôt que fermé, afin d'éviter d'aboutir à un système commercial encore plus fragmenté et exclusif », peut-on lire dans le rapport. À cette fin, il est notamment important de redoubler d'efforts pour que les différentes règles contenues dans ces accords concordent davantage et se renforcent mutuellement.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

Les États membres de l'ONU adoptent le nouveau programme de développement post 2015

Les membres des Nations unies viennent d'adopter un nouveau programme global de développement, comprenant 17 Objectifs de développement durable.

Un nouveau programme mondial de développement pour la période de l'après-2015 a été adopté vendredi à l'unanimité par les 193 États membres des Nations Unies. Intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », ce nouveau cadre de référence du développement a été approuvé à l'occasion du Sommet pour le développement durable, qui s'est tenu à New York du 25 au 27 septembre. Il identifie une série de priorités pour le développement durable pour les 15 prochaines années.

L'adoption de ce nouveau programme de développement durable, a été saluée par les délégations, qui comprenaient un grand nombre de participants, dont 150 dirigeants mondiaux venus assister au sommet. Après d'intenses négociations, les membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) étaient parvenus, au début du mois d'août, à finaliser ce document final. Il devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2016.

« Nous embarquons ensemble sur la voie du développement durable, pour nous consacrer collectivement à la poursuite du développement mondial et d'une coopération mutuellement bénéfique, susceptible d'apporter d'énormes gains à tous les pays et toutes les régions du monde », affirme la Déclaration adoptée par les États membres. « Ce nouveau Programme est une promesse faite par les dirigeants aux gens du monde entier. C'est une vision universelle, intégrée et transformative pour un monde meilleur », a salué le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un discours prononcé à l'ouverture du Sommet.

Pour sa part, le Président de l'Assemblée générale des Nations unies, Mogens Lykketoft, a qualifié le Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'« ambitieux » dans sa lutte contre les injustices, la pauvreté, la marginalisation et la discrimination. « Nous reconnaissons la nécessité de réduire les inégalités et de protéger notre maison commune en changeant les modes non durables de consommation et de production. Et, nous identifions le besoin impérieux de s'attaquer à la politique de division, la corruption et l'irresponsabilité qui alimentent les conflits et freinent le développement », a-t-il poursuivi.

Ce nouveau programme de développement pour la période de l'après-2015, qui succédera aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), comporte 17 Objectifs de développement durable (ODD) conçus pour parachever d'ici à 2030 les efforts entamés dans le cadre des OMD. Ces derniers avaient été lancés en 2000 en vue de résoudre un large éventail de problèmes à l'échelle globale, notamment en matière de pauvreté, de malnutrition, de santé, d'inégalité entre les sexes ou encore d'accès à l'eau et à l'assainissement. Prévus pour une période de 15 ans, les OMD arriveront à échéance à la fin de l'année, d'où l'adoption du programme de développement qui viendra prendre leur place.

Les ODD établis dans le cadre du programme de développement post-2015 entendent aller encore plus loin que les OMD, en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté et au besoin universel de développement durable pour tous les peuples. Chaque objectif étant relativement large, chacun des ODD se décompose en un certain nombre de cibles plus spécifiques. Au final ce sont plus de 169 cibles concrètes qui sont réparties entre les 17 ODD.

Objectifs du développement durable

Objectif 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Objectif 9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Objectif 10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12	Établir des modes de consommation et de production durables
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Objectif 17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

« Nous devons agir, tous et partout ; ces 17 Objectifs de développement durable sont notre guide, une liste de tâches pour les gens et la planète, et un modèle de réussite », a conclu Ban Ki-moon. Qualifiant l'éradication de la pauvreté d'objectif primordial du nouveau programme de développement, le texte intègre pleinement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et appelle à une action de tous les pays, qu'ils soient pauvres, riches ou à revenu intermédiaire.

Les États membres soulignent par ailleurs dans ce programme que pour réaliser les transformations souhaitées, il conviendra de mettre fin au statu quo et de renforcer la coopération internationale dans de nombreux domaines. Le programme appelle en effet à un partenariat mondial renouvelé en faveur du développement durable, y compris via l'établissement de partenariats entre acteurs de natures diverses, et au renforcement des données statistiques pour mesurer le développement durable.

À cet égard, le nouveau programme prévoit notamment la mise en place d'un instrument efficace de suivi et d'examen, ainsi que d'un mécanisme visant à faciliter le transfert technologique à l'appui des nouveaux objectifs, fondé sur une collaboration multipartite entre les États membres, la société civile, les entreprises, la communauté scientifique et le système onusien. Convenus lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu en juillet dernier à Addis-Abeba, ce mécanisme disposera notamment d'une équipe inter-agence, d'un forum sur la science, la technologie et l'innovation, et d'une plate-forme de collaboration en ligne.

Salle de presse

Visitez <http://fr.ictsd.org> et suivez les actualités sur le commerce et le développement durable en Afrique.

UE : La Commission appelle à étendre la dérogation ADPIC en faveur des PMA

La Commission européenne a annoncé, le 17 septembre, qu'elle soutenait l'appel des pays les moins avancés (PMA) pour faciliter l'accès à des médicaments moins chers au moyen d'une exemption à durée indéterminée des règles de propriété intellectuelle appliquées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de produits pharmaceutiques.

Cette exemption permet l'importation et la fabrication locale de médicaments génériques indépendamment des brevets. « Bien que les brevets stimulent l'innovation dans les économies développées et émergentes, les règles de propriété intellectuelle ne devraient pas entrer en ligne de compte lorsque les plus pauvres du monde ont besoin d'un traitement », a déclaré Cecilia Malmström, la commissaire européenne du commerce.

Le Conseil doit à présent se prononcer sur la proposition de la Commission, qui pourra alors déterminer sa position lors du Conseil sur les ADPIC

La plus grande mission commerciale américaine en Afrique

Plus de 100 entreprises américaines ont pris part à la plus grande mission commerciale en Afrique jamais organisée par le gouvernement américain, intitulée Trade Winds - Africa. Comme son nom l'indique, la mission s'inscrit dans le cadre du programme Trade Winds, qui entre dans sa huitième année mais n'avait encore jamais organisé de mission en Afrique.

La mission a donné lieu à de nombreuses rencontres d'affaires entre entreprises, tout en permettant aux entreprises américaines d'interagir directement avec les délégués commerciaux des ambassades étatsuniennes. Elle a permis aux représentants du secteur privé de se rendre dans huit pays africains comptant parmi les économies les plus dynamiques du continent, avec des étapes prévues en Éthiopie, en Tanzanie, au Mozambique, en Angola, au Ghana, en Afrique du Sud, au Nigéria et au Kenya.

Azevêdo : Nairobi pourrait déboucher sur un ensemble de dispositions

Selon le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Roberto Azevêdo, la conclusion d'un ensemble de dispositions à Nairobi pourrait être à portée de main. C'est ce qu'il a déclaré le 17 septembre, lors d'une réunion des chefs de délégation convoquée afin de faire le point l'état actuel des négociations sur les questions restantes du Programme de Doha pour le développement.

Un tel ensemble de dispositions pourrait comprendre certains résultats sur les questions relatives au développement et aux pays les moins avancés (PMA), sur la concurrence à l'exportation en matière d'agriculture, ou encore certaines mesures visant à améliorer la transparence dans plusieurs des domaines en négociation.

Lors d'une réunion conjointe du groupe africain, du groupe ACP et du groupe des PMA, plus tôt dans le mois, Azevêdo avait indiqué qu'il ferait tout son possible pour favoriser des résultats concernant le développement et les PMA à Nairobi.

L'Afrique centrale définit une position commune sur le climat

Les représentants des pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) ont tenu un sommet extraordinaire, à la fin du mois d'août, en vue de coordonner leurs positions en matière de climat pour la 21ème Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Les assises ont débouché sur l'adoption, par les ministres de la CEEAC, d'une déclaration définissant leur position commune en vue de la COP21, qui porte sur les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), le transfert de technologie et le renforcement des capacités, le financement, l'atténuation, l'adaptation, les pertes et dommages, la mobilisation des acteurs non étatiques, élus locaux et parlementaires et enfin la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+).

Publications et ressources



Mesures non-tarifaires et objectifs de développement durable : liens directs et indirects (en anglais) – CNUCED – Septembre 2015

À l'heure où la communauté internationale s'apprête à entrer dans l'ère de l'après-2015, cette note s'intéresse aux liens, qu'ils soient directs ou indirects, entre les mesures non-tarifaires et les objectifs de développement durable. La note fait valoir que la prolifération de mesures non-tarifaires joue un rôle crucial qui façonnera les tendances globales du commerce et leur durabilité. Plus que de simples instruments de politique commerciale, leurs implications de ces mesures sont multiples. Disponible sur: <http://bit.ly/1YBDWtO>.



Tourisme et commerce : un agenda global pour le développement durable (en anglais) – ITC – Septembre 2015

Le tourisme détient un grand potentiel en matière de croissance de l'emploi et de développement durable, ce qui appelle à lui consacrer une plus grande part de l'aide au développement et à développer des stratégies d'exportations coordonnées. Ce rapport illustre la manière dont les politiques relatives au commerce, à l'investissement et aux visas sont déterminantes pour le secteur du tourisme, du point de vue des touristes et mais aussi de celui de l'industrie du tourisme. Disponible sur: <http://bit.ly/1F9MSA9>.



Commerce et politique climatique au-delà de 2015 (en anglais) – CNUCED – Septembre 2015

La politique commerciale peut avoir un impact sur les efforts d'atténuation du changement climatique, tout comme les politiques climatiques peuvent influencer le commerce international. Cette note explore cette relation qui entrera dans une nouvelle phase en 2015, avec l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et d'un nouvel accord climatique. Dans ce contexte, il sera important de rendre cette interaction entre commerce et politique climatique plus synergique. Disponible sur: <http://bit.ly/1OQEbWw>.



Le rôle des forêts dans la transformation vers une économie verte en Afrique – PNUE – Août 2015

Ce rapport explore le rôle des forêts dans la transformation de l'Afrique vers une économie verte. Il entend présenter aux décideurs une argumentation convaincante pour associer les forêts et la planification REDD+ à des investissements et une planification en faveur d'une économie verte. Comme les économies africaines sont fortement dépendantes des ressources naturelles, l'aptitude à générer la croissance et à satisfaire des priorités de développement plus larges dépendra de l'avenir de ressources clés, comme les forêts. Disponible sur : <http://bit.ly/1G1Rh37>.



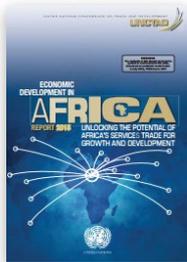
Note d'information PMA n° 12 – Manquer les délais à l'OMC n'est plus l'exception, mais la règle – IDEAS Centre – Juillet 2015

Cette note revient sur la date butoir du 31 juillet qui a été manquée par les membres de l'OMC. Elle tente d'expliquer les raisons de cet échec, tout en cherchant à discerner ce que cette situation signifie pour les PMA et pour les autres petites et moyennes économies. La note estime qu'un consensus peut être atteint dans un court laps de temps, à condition que toutes les parties se livrent à un exercice de négociation orienté sur le consensus. Disponible sur : <http://bit.ly/1LNmzW>.



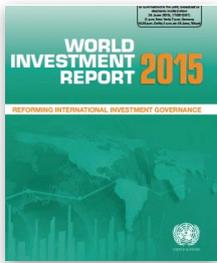
Panorama de l'aide pour le commerce 2015 – OMC/OCDE – Juillet 2015

Cette publication conjointe de l'OCDE et de l'OMC se penche sur la manière dont la réduction des coûts des échanges, à travers l'aide pour le commerce, contribuera à réaliser une croissance économique inclusive et durable. Elle mentionne de nombreux exemples de situations dans lesquelles des obstacles sont actuellement surmontés et montre les avantages qui en résultent pour le développement, tout en appelant à redoubler d'efforts pour réduire les coûts du commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1OQKMrE>.



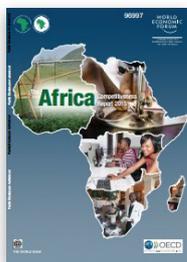
Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport examine les enjeux politiques majeurs du secteur des services en Afrique et formule des recommandations sur les politiques à suivre, afin que de libérer tout le potentiel de ce secteur pour une croissance durable et inclusive sur le continent. En particulier, le rapport appelle à une harmonisation des politiques nationales, régionales et internationales relatives au commerce des services, qui sont pour l'instant composées de différentes strates déconnectées. Disponible sur: <http://bit.ly/1JYtyEx>.



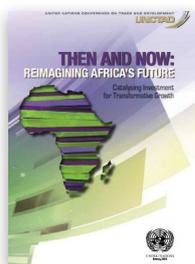
Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport, publié chaque année par la CNUCED, dresse un état des lieux des investissements directs à l'étranger au niveau global, ainsi que par région. Il se penche sur les grands défis concernant la promotion et la protection de l'investissement. Le rapport 2015 appelle également à une réforme de la gouvernance internationale des investissements, qui est constitué actuellement un réseau morcelé de plus de 3300 accords. Il formule également certaines recommandations à cet égard. Disponible sur: <http://bit.ly/1CLKGll>.



Rapport sur la compétitivité en Afrique (en anglais) – Banque mondiale – Juin 2015

Ce rapport examine la structure actuelle de l'économie africaine et identifie les défis auquel le continent fait face en matière de compétitivité. Il fournit des profils de compétitivité détaillés pour les 40 pays du continent africain inclus dans le classement au titre de l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial. Le rapport dépeint le contexte particulier des pays et fait ressortir les défis uniques auxquels sont confrontées leurs différentes économies. Disponible sur : <http://bit.ly/1d5wnHY>.



Avant et maintenant : ré-imaginer le futur de l'Afrique (en anglais) – CNUCED – Juin 2015

Ce rapport se base sur les résultats du rapport *Economic Development in Africa Report 2014* et se penche en particulier sur la thématique de l'investissement en Afrique. Il tente de dégager des pistes potentielles qui permettraient au continent africain non seulement de stimuler l'investissement, mais également de catalyser ce dernier pour le mettre au service d'une croissance véritablement transformatrice. Des recommandations sont fournies à cet égard. Disponible sur : <http://bit.ly/1F5Xjxz>.



L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique 2015 – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

Ce rapport analyse le rôle que peut jouer le commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il examine les éléments essentiels pour s'industrialiser par le commerce, notamment en termes de politique commerciale, en se fondant sur l'expérience des pays industrialisés et les tentatives d'industrialisation en Afrique. Dix études de cas mettent également en lumière les implications concrètes de l'industrialisation par le commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1NBbxM5>.

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges>

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/biores>

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol
<http://www.ictsd.org/puentes>

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En portugais
<http://www.ictsd.org/pontes>

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur la CEI - En russe
<http://www.ictsd.org/мосты>

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En chinois
<http://www.ictsd.org/qiao>

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique francophone - En français
<http://www.ictsd.org/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou



Ce travail est sous licence d'attribution non commercial Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

